KARINE LALIEUX

MINISTRE DES PENSIONS ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE, CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES, DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DE BELIRIS

« IL EST PRIMORDIAL D'ASSURER LA VIABILITÉ SOCIALE ET FINANCIÈRE DU FONDS DE PENSION »

Alain DEPRET,
Secrétaire de rédaction

© @karinelalieux

À charges essentielles, interview fleuve… Le *Mouvement communal* a publié, dans son numéro de mars, l'interview de Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale. Elle n'a alors pas manqué de répartie, demandant aux pouvoirs locaux de lui faire confiance pour l'avenir, tout en rappelant combien elle reste attachée à leurs missions. Le *Mouvement communal* publie ici la suite de cette rencontre, consacrée principalement à l'avenir des pensions locales.

Madame la Ministre, comment avez-vous vécu votre arrivée au Gouvernement ? Pensez-vous que le dossier « pensions » soit une charge difficile ?

C'est évidemment un grand honneur, et je suis ravie des compétences qui m'ont été confiées. Je connais très bien les dossiers liés à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté grâce à la présidence du CPAS. De même, en tant que Bruxelloise, je suis très fière de pouvoir porter les projets de Beliris au niveau fédéral. Quant aux pensions, c'est l'un des grands dossiers de cette législature. Je présenterai la réforme des régimes de pension à l'automne 2021. Cette réforme sera le fruit de la concertation sociale, qui sera le fil conducteur de toutes mes grandes décisions. Alors, oui, ça sera difficile, mais je suis confiante et optimiste sur le fait que nous sommes tous conscients qu'il faut rétablir la confiance des citoyens dans le système des pensions.

Vous arrivez au Gouvernement dans une période très compliquée à cause de la crise sanitaire. Quel est votre avis à ce sujet ?

Il était temps d'avoir un Gouvernement de plein exercice en ces temps de crise. Nous nous sommes immédiatement mis au travail pour continuer à gérer la crise Covid, qui est sanitaire, économique et sociale. On a ainsi relancé la task force « Groupes vulnérables » pour soutenir les personnes les plus fragilisées financièrement et socialement par la crise. Mais le Gouvernement a déjà également pris de nombreuses mesures structurelles importantes, comme la hausse de la pension minimum et le relèvement des allocations les plus basses. Cette hausse est garantie jusqu'en 2024. Tout cela en à peine trois mois.

Quel est votre avis sur la matière des pensions telle qu'elle a été menée jusqu'à aujourd'hui ? Comment voyez-vous l'avenir de ce dossier pour les pouvoirs locaux ?

Il n'est pas dans mes habitudes de regarder derrière moi. Néanmoins, il est fondamental de restaurer la confiance qui a été fortement ébranlée ces dernières années entre tous les partenaires. En tant que Ministre fédérale des Pensions, mon rôle est d'être à l'écoute, de rencontrer les différents acteurs, afin de tout mettre en œuvre pour trouver, ensemble, une solution durable à cette problématique.

Dans une étude publiée en mars 2020, l'UVCW a mis en lumière l'évolution inquiétante des charges des pensions statutaires pour les autorités locales. Le secteur public local est, en effet, le seul régime

de pension en Belgique qui est exclusivement autofinancé par les employeurs locaux. Pensez-vous que la situation soit tenable ?

Tout d'abord, comme vous le dites, il est tout de même important de rappeler que le fonds de pension des pouvoirs locaux est le seul régime de pension à être autoporté, sans aucune subvention externe.

Je suis, avec attention, la situation en matière de financement des pensions des agents statutaires locaux et provinciaux. De mon constat, il ressort qu'il existe en effet un problème structurel de financement desdites pensions qui augmente la tension budgétaire sur les administrations locales et provinciales. En effet, les projections nous montrent qu'une augmentation des charges liée à différents facteurs aura un impact considérable sur les finances des pouvoirs locaux et qu'à terme, cela deviendra intenable pour certains pouvoirs locaux.

En tant qu'élue locale pendant des années, je mesure toute l'importance de ce niveau de pouvoir. Durant cette crise sanitaire, nous avons encore pu constater que les pouvoirs locaux sont en première ligne et c'est d'abord vers eux que nos citoyens se tournent. Il est primordial de trouver des solutions afin d'assurer la viabilité sociale et financière du fonds de pension des pouvoirs locaux. Sachez que je suis une femme de volonté. Durant cette législature, avec tous les acteurs concernés, nous tenterons de trouver, ensemble, des solutions.

Envisagez-vous d'aider le secteur local à assumer cette charge qui ne fait que croître ? L'autorité fédérale ne devrait-elle pas intervenir, selon vous, dans le financement des pensions locales, comme elle le fait pour les agents des entités fédérées ?

Tout d'abord, j'aimerais préciser que les Régions ont décidé ou vont décider, dans les prochaines semaines, de mener des politiques de soutien des administrations provinciales et locales responsabilisées sur lesquelles elles ont la tutelle, ce qui amène à des situations différentes dans chacune des régions. Concernant le Fédéral, dans l'accord de Gouvernement, il est prévu qu'il se penchera sur les problèmes existants en la matière, en tenant compte de la viabilité financière et sociale du modèle. C'est dans l'accomplissement de cet objectif que je place mon action. Il conviendra en effet de regarder ce qui peut être fait au niveau fédéral en tenant évidemment compte de la réalité budgétaire. Je suis en faveur d'une certaine solidarité des différents niveaux de pouvoir envers les pouvoirs locaux.

La loi du 30 mars 2018 a créé un incitant fédéral visant à favoriser la création d'un second pilier local en diminuant la cotisation de responsabilisation de ces autorités mettant en place le second pilier. Estimez-vous opportun de faire assumer par certaines administrations le coût d'un second pilier mis en place par d'autres ? Est-il, selon vous, judicieux de maintenir un mécanisme créant des tensions entre Régions et même entre pouvoirs locaux d'une même région ?

Je ne vais pas tourner autour du pot : selon moi, c'est un mauvais système. Pour rappel, c'est sous le Gouvernement Michel I que cette loi, créant un incitant fédéral visant à favoriser la création d'un second pilier local, a été adoptée. L'incitant financier mis en place par le précédent Gouvernement amène à des effets pervers. Ainsi, par exemple, ce sont les communes n'arrivant pas à instaurer un second pilier, et donc en difficulté, qui financent le second pilier des autres communes. C'est désastreux pour les finances de ces pouvoirs locaux déjà en difficulté et cela peut entraîner des tensions entre eux. Je ferai des propositions concrètes au Gouvernement fédéral afin de remédier à ces effets pervers. Plusieurs scénarios sont à l'étude au sein de mon cabinet. Vous comprendrez, cependant, qu'il est encore trop tôt pour annoncer concrètement quoi que ce soit. J'ai un attachement profond à la concertation sociale et donc au rôle du Comité de gestion, c'est pourquoi je refuse tout effet d'annonce. Les pensions sont une affaire de prévoyance et donc de confiance. Mais vous pouvez être assurés de ma proactivité en la matière.

Faire payer une facture supplémentaire aux pouvoirs locaux qui n'ont pas la possibilité financière de mettre en place le second pilier (on pense notamment aux communes sous plan de gestion, qui se voient interdire la mise en place d'un tel avantage pour les contractuels) n'est-il pas, selon vous, fondamentalement problématique ? Cet incitant va-t-il être revu ?

En effet, cela peut être problématique. Comme je l'ai dit ci-avant, plusieurs scénarios sont à l'étude au sein de mon cabinet et une réforme de cette loi est sur la table. Pour le moment, aucune décision n'a été prise, mais vous pouvez être certain que nous prendrons la décision la plus juste pour tous les pouvoirs locaux et provinciaux.

Les communes et CPAS wallons emploient près de 78.000 agents, dont seulement 17,56 % sont statutaires. Parmi les 82,44 % de contractuels (64.290 agents), 48,64 % sont des contractuels subventionnés (31.268 agents). Ne serait-il pas, selon vous, judicieux de mener une réflexion sur une réforme du financement des pensions locales qui tiendrait compte de cette évolution de la composition du personnel local ?

Je suis bien consciente de l'évolution du personnel des administrations locales et provinciales ces dernières années.

Bien entendu, pour toute réforme du financement des pensions des administrations locales et provinciales, il serait intéressant de tenir compte de l'évolution de la composition du personnel local. Malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus étant donné les discussions en cours. Néanmoins, il faut préciser qu'il s'agit de décisions sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Il est avant tout essentiel que les pouvoirs locaux se posent la question du choix de la politique d'emploi qu'ils veulent mener à l'avenir.

On pourrait ainsi envisager un régime de financement des pensions locales qui tiendrait compte de la nature de l'employeur et non plus du type de lien contractuel ou statutaire, en permettant un élargissement de la base cotisable (masse salariale locale et plus uniquement statutaire). Quel est votre avis à ce sujet ?

Vous évoquez deux régimes distincts qu'il n'est pas possible de fusionner. Je pense que le meilleur levier pour une uniformisation serait, pour les communes, de privilégier la voie statutaire pour l'ensemble de leur personnel.

Pensez-vous qu'une solution spécifique devrait être mise en place pour permettre d'assurer la prise en charge des pensions d'anciens membres du personnel de services désormais externalisés (externalisation qui résulte d'ailleurs fréquemment de décisions imposées par les autorités supérieures) ?

J'ai été saisie de cette question tout récemment, permettez-moi de prendre le temps d'étudier en toute sérénité le dossier avec le Comité de gestion. Comme je l'ai précisé ci-avant, je ne veux surtout pas faire d'effet d'annonce.

En guise de conclusion, quel serait le message que vous voudriez faire passer auprès de nos membres ?

Je voudrais leur répéter que la concertation sera la base de ma politique au cours de cette législature. C'est ensemble que nous pourrons trouver des solutions et améliorer le quotidien de tous nos concitoyens.

GÉRER UNE ÉQUIPE À DISTANCE & EN MODE HYBRIDE (DOMICILE - TRAVAIL)

2 demi-journées
22/04 - 06/05
09h - 12h30

Informations & inscriptions via
public.sector@bdo.be
Ou via le QR code

ILS ONT SUIVI LA FORMATION, VOICI CE QU'ILS EN DISENT :

« Au niveau du contenu, c'était intéressant. Les outils envoyés sont particulièrement adaptés. La démarche de coaching structure les idées et donne certains chemins à suivre. Personnellement, ce que j'ai particulièrement apprécié, c'est la dynamique d'échange avec les autres participants qui permet de partager sur les difficultés et apprendre des autres. »

Directrice d'une administration régionale
Janvier 2021